

Mesures de préparation avancées (APA) dans le cadre d'une préparation à la réponse aux urgences (ERP) - IASC, déplacements internes, catastrophes naturelles

07 mars 2023

Points clés

- Les APA-ERP sont un outil des interorganisations conçu pour réaliser un état de préparation aux situations d'urgence.
- Leur mise en œuvre est décidée et dirigée par le RC ou le HC dans le pays concerné, avec la participation des membres de l'équipe de pays (CT) ou les membres de l'équipe humanitaire de pays (HCT) des Nations Unies.
- Les APA sont enclenchées lorsque le seuil de risque est « moyen » ou élevé.
- Les APA-ERP sont toujours appliquées conjointement avec la planification de la préparation et de la réponse aux situations d'urgence ERP.

1. Aperçu

Note. Ce chapitre reflète la « version BÊTA » [de l'approche de Préparation à la réponse aux urgences \(ERP\)](#) que le groupe de travail spécial du Comité permanent interinstitutionnel (IASC) sur la Préparation et la capacité de résilience a publiée en 2015 dans les essais sur le terrain. Il ne reflète pas nécessairement la version finale qui sera publiée.

Les mesures de préparation avancées et de la réponse aux situations d'urgence (APA-ERP) sont conçues pour guider l'équipe humanitaire de pays (HCT) des Nations Unies dans la préparation de la réponse à un risque précis avec des actions hautement renforcées. Contrairement aux mesures de préparation minimale (MPA), les APA sont orientées vers la gestion du risque et

s'appuient sur les MPA déjà mises en place. La liste de vérification pour les APA comprend les actions de préparation essentielles qui, bien qu'elles ne soient pas spécifiquement liées à l'élaboration d'un plan de contingence, complètent et renforcent la planification du processus de contingence. Les APA-ERP sont toujours mises en œuvre parallèlement au [plan de contingence](#) (CP).

Les APA-ERP sont catégorisées comme suit :

a) Mesures de surveillance du risque

La liste de vérification pour les APA indique les actions clés devant être décidées pour vérifier que les risques sont mesurés de manière routinière afin d'alerter les équipes des Nations Unies (HCT) et d'intensifier le niveau de préparation aux risques peuvent se présenter ou évoluer.

b) Dispositions en matière de coordination et de gestion

Il est nécessaire que les mécanismes de coordination et de responsabilités soient hautement définis, vu qu'ils sont primordiaux pour l'efficacité de la réponse humanitaire. Une compréhension claire des rôles et attributions permet à chacun, aux équipes et aux organisations d'établir des relations de travail peuvent changer les choses durant une crise. Il est tout aussi important d'établir un réseau de relations avec les organismes gouvernementaux et autres partenaires clés. Les APA considérées dans ce chapitre montrent les activités les plus importantes devant assurer un système de coordination cohérent en cas d'urgence.

c) Évaluation des besoins, gestion de l'information et dispositions de surveillance de la réponse.

Une évaluation coordonnée des besoins accordant la priorité aux besoins des femmes, des hommes, des filles et des garçons, mais aussi aux sous-groupes de la population, constitue le fondement même d'une intervention humanitaire cohérente et efficace. Il est primordial d'établir un système de surveillance de la réponse. Une surveillance de la réponse utilise des systèmes et des marches à suivre qui mesurent l'aide et déterminent qui bénéficiera de cette aide (en fonction du sexe et de l'âge), quelle aide pourra être apportée et quels résultats escomptés seront obtenus. Ces actions s'appuient sur une gestion de l'information, qui est un processus systématique de cueillette, de traitement, de vérification, et d'analyse des données et des informations sur le sexe et l'âge; elles tiennent compte de la transmission des informations aux parties prenantes de l'action humanitaire, aux populations concernées et aux autres parties intéressées. Les APA décrites ici mettent l'accent sur les activités principales anticipées pour vérifier que les dispositions prises peuvent être appliquées efficacement dans une situation d'urgence.

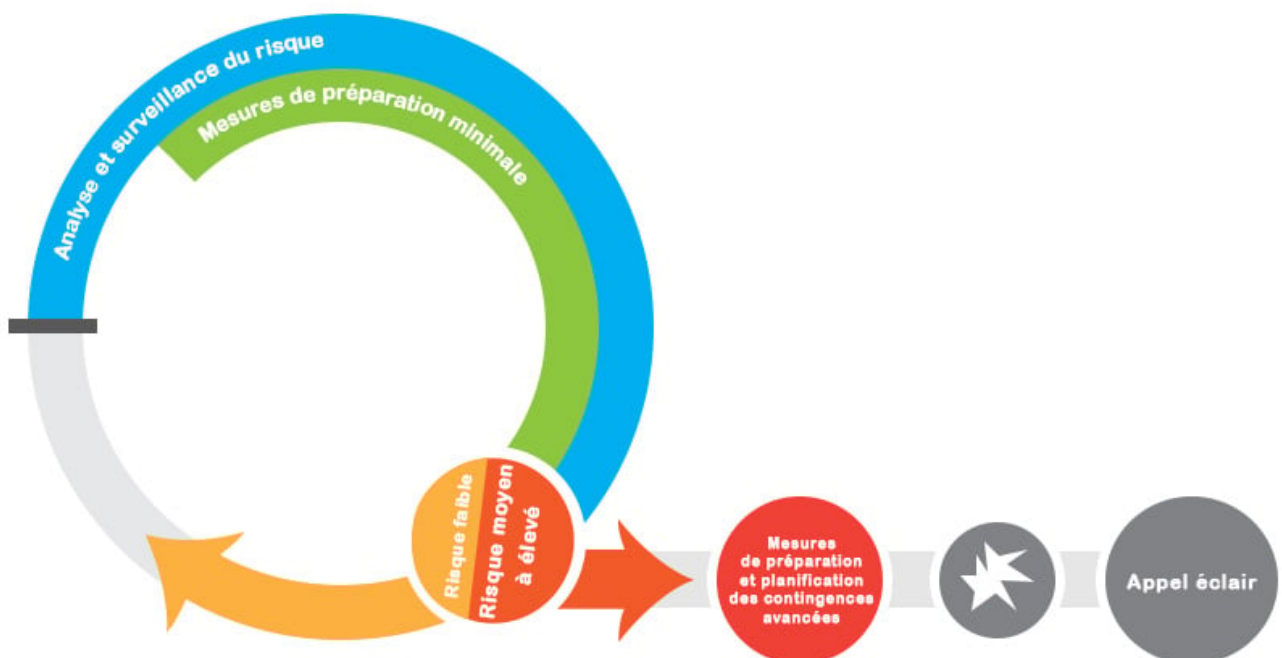
d) Capacité opérationnelle et dispositions pour apporter secours et protection

La possibilité de répondre à une situation d'urgence immédiatement après qu'elle ait eu lieu dépend du niveau de préparation de l'opération mise en place. Dans la plupart des urgences, l'expérience a prouvé la présence de lacunes dans l'assistance au tout début de la réponse, et ce, parce que les grandes interventions prennent, en moyenne, trois à quatre semaines au moins pour atteindre leur pleine capacité. La préparation de l'opération vise à réduire le plus possible ces lacunes et indique le niveau minimal de préparation qu'il est souhaitable de mettre en place pour assurer l'aide humanitaire et la protection de manière conforme aux principes et

responsabilités convenus. Ce chapitre est en premier lieu destiné aux groupes de responsabilité sectoriels (clusters). La liste de vérification pour les APA énumère les actions suivantes : identification de la capacité de réponse des réseaux sectoriels partenaires, notamment la capacité nationale (gouvernement, ONG locales et secteur privé); la disponibilité des produits de secours de première nécessité et leur localisation; et enfin les systèmes d'approvisionnement, de transport et de distribution des produits de secours de première nécessité.

Questions clés

1. Tous les acteurs importants au sein des groupes sectoriels et réseaux ont-ils été répertoriés, notamment le secteur privé ? Leur capacité est-elle connue et consignée ?
2. Tous les partenaires connaissent-ils les principes clés de la réponse humanitaire ? À savoir :
 - la place centrale que la protection occupe dans la réponse;
 - la redevabilité envers les personnes affectées, notamment la communication efficace et à double sens avec les communautés concernées;
 - les [principes humanitaires](#);
 - la prise en compte du plein respect des considérations d'égalité des sexes dans les programmes humanitaires
3. L'ensemble du contenu des documents relatifs au secours d'urgence de première nécessité a-t-il été pris en considération (implications de la nécessité de respecter l'égalité culturelle, l'égalité des sexes et la possibilité de faire des choix), notamment pour la remise d'argent et de bons ?
4. Les besoins en matière de chaîne d'approvisionnement de base ont-ils été pris en compte (lieux des stocks de secours, fournisseurs, logistique, etc.) ?

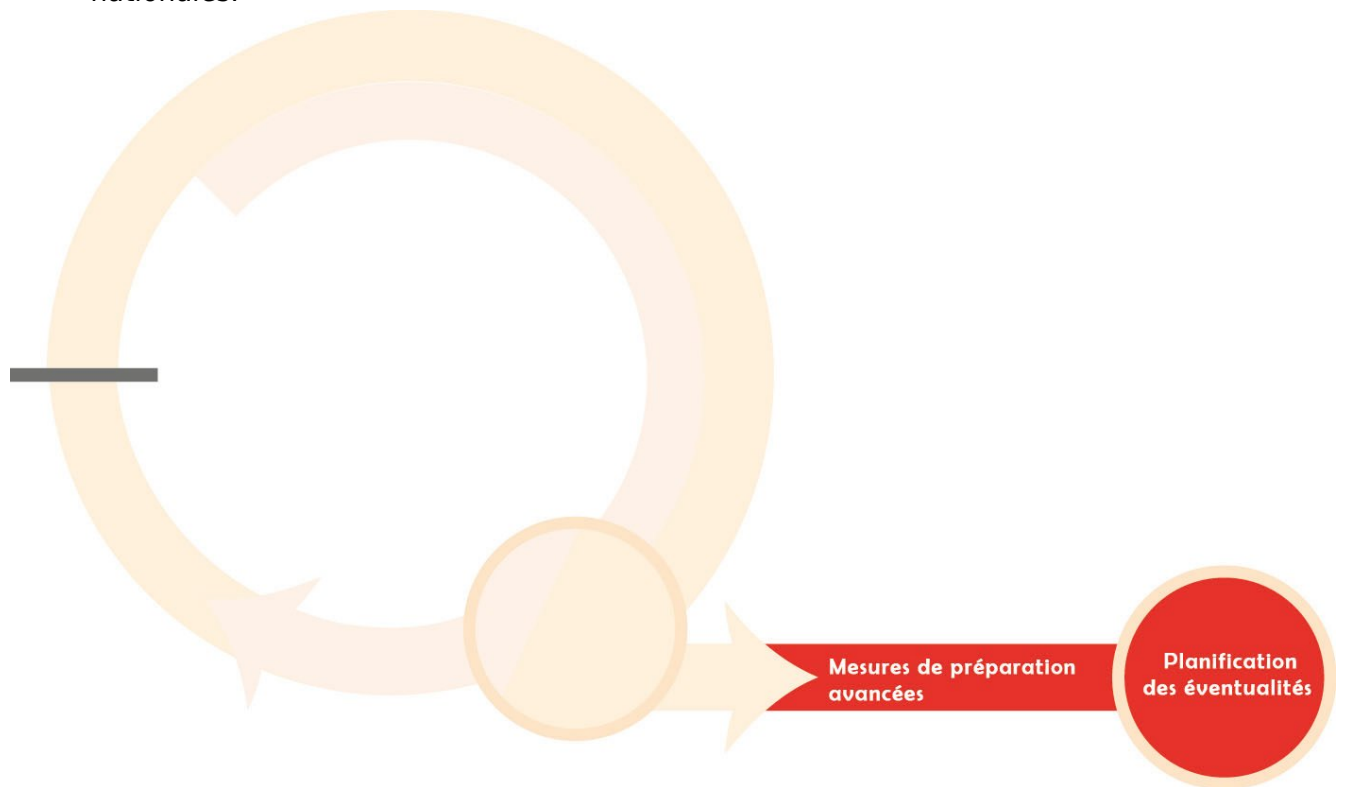


2. Relevance for emergency operations

Le système de l'IASC adopte une approche prospective qui ne laisse rien à regretter au niveau des mesures de préparation, particulièrement une fois que l'analyse a déterminé les seuils de risque. Généralement, cela se produit lorsqu'un risque est classé dans la catégorie des risques « moyens » ou élevés (un risque de niveau 8 ou au-dessus de 8). Voir **Analyse et surveillance du risque dans la préparation à la réponse aux urgences (ERP)**.

Les APA répondent aux objectifs suivants :

- l'élévation du niveau de préparation de l'opération par l'équipe de pays (CT) ou l'équipe humanitaire de pays (HCT) des Nations Unies, en fonction du seuil de risque, à un niveau de préparation permettant d'agir dans l'urgence;
- le soutien à apporter à la CT ou à la HCT des Nations Unies, ainsi qu'aux groupes sectoriels/réseaux afin d'identifier les éléments essentiels pour répondre à une crise potentielle. Les mêmes éléments soutiendront à leur tour la préparation du plan de contingence (ERP);
- la détermination des besoins en ressources supplémentaires, à la fois humaines et financières;
- la contribution à la planification de la préparation aux situations d'urgence par les autorités nationales.



3. Main guidance

Processus sous-jacent - Comment cela fonctionne?

Le déclenchement des APA-ERP et leur application, ainsi que l'application de la planification et réponse aux situations d'urgence, sont menés par le coordonnateur résident (RC) ou le coordonnateur humanitaire (HC), avec la participation des membres de la CT ou de la HCT des Nations Unies. Les APA examinent régulièrement le niveau de risque pour voir s'il est « moyen » ou élevé sur une longue durée ou si le danger qui a suscité la réponse s'aggrave.

Etape 1. Mesures de préparation avancées (APA)

1.1 Analyse du contexte et des lacunes

A l'étape 1, la CT ou la HCT des Nations Unies s'engage dans une analyse des lacunes pour définir le niveau actuel de préparation. Une ERP comporte des questions (voir pièce jointe) pour guider les HCT des Nations Unies dans leur application de la liste de vérification des APA. Ces questions aident les CT/HCT des Nations Unies ou les groupes sectoriels/réseaux à identifier les lacunes dans la préparation et à en discuter. Elles servent à rassembler les renseignements essentiels sur le contexte et à identifier les besoins spéciaux et les contraintes de l'opération.

1.2 Priorités

En fonction des résultats de l'analyse des lacunes, la CT et/ou la HCT des Nations Unies veillent à accorder la priorité aux APA les plus pressantes, lesquelles doivent être appliquées en premier. Toutes les équipes de pays concernées ont des contraintes sur leurs capacités à appliquer ce qui a été préparé. Il est donc essentiel de faire en sorte que tous ceux qui sont engagés dans l'application des APA entérinent le processus de priorité et donnent leur plein assentiment.

1.3 Mise en œuvre

Les CT et/ou les HCT des Nations Unies élaborent un plan de travail pour appliquer les APA en fonction des priorités convenues. La liste de vérification pour les APA (voir pièces jointe) sert de guide dans ce processus.

1.4 Mesures de consignation

Il est très important de consigner les responsabilités, échéances et actions afin que la CT ou la HCT des Nations unies puisse facilement surveiller le niveau de préparation minimum atteint. Les modèles d'APA (voir pièces jointes) peuvent être utilisés dans ce but.

Etape 2. Elaboration d'un plan de contingence

La CT ou la HCT des Nations unies établit un plan de travail et fixe des échéances pour l'élaboration d'un plan de contingence. Les responsabilités et les échéances pour compléter certaines parties du plan doivent être approuvées et assignées. Etant donné que la CT ou la HCT des Nations unies, sous l'autorité du coordonnateur résident (RC) ou du coordonnateur humanitaire (HC), assume l'entière responsabilité du plan de contingence, une consultation de routine devient nécessaire et les actions doivent être guidées.

Etape 3. Attitude face aux lacunes relevées dans la préparation

Il y a lieu de remédier aux lacunes relevées dans la préparation au cours du processus de planification. Encore une fois, trouver des solutions aux lacunes doit être fait de manière

systematique en fonction des responsabilités et fonctions assumées et des échéances convenues et assignées.

Etape 4. Essai du plan de contingence

Un échéancier pour tester régulièrement le plan et le réviser doit être convenu. Il doit être établi en fonction de la surveillance du risque. Pour tester le plan, utiliser, entre autres, les simulations

Le rôle et les responsabilités du HCR

A titre de membre de la CT et de la HCT des Nations unies, le HCR participe pleinement à l'ERP. Lorsqu'il y a préparation aux situations d'urgence (catastrophes naturelles et IPD), le HCR prête main-forte au RC ou au HC dans la préparation.

L'ERP s'applique en premier lieu à préparer la réponse des interorganisations aux situations de catastrophes naturelles ou de déplacés internes (IDP). Pour les crises éventuelles concernant les réfugiés (lorsque le risque d'une urgence laisse prévoir la possibilité d'un flux de réfugiés), le HCR travaille à préparer une réponse avec les partenaires et le PPRE (ensemble des mesures de préparation aux situations d'urgence des réfugiés). Le PPRE se prévaut de la même approche que l'ERP. Il est utilisé comme outil ou matériel d'orientation. Le PPRE dispose d'une liste de vérification pour les APA spécifique aux interorganisations en cas de crises potentielles impliquant les réfugiés.

Annexes

[ERP APA checklist template \(draft\)](#)

[Emergency Response Preparedness July 2015](#)

4. Liens

[ReliefWeb Response](#)

5. Main contacts

Prendre contact avec la Division de la gestion des urgences et de l'approvisionnement (DESS), Services des urgences, à : hqemhand@HCR.org